



Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne

William Dross

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne William Dross

 [Telecharger Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extra ...pdf](#)

 [Lire en Ligne Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et ext ...pdf](#)

Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne

William Dross

Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne
William Dross

Téléchargez et lisez en ligne Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne William Dross

750 pages

Extrait

Textes

C. civ., art. 555 (accession immobilière)

«Lorsque les plantations, constructions et ouvrages ont été faits par un tiers et avec des matériaux appartenant à ce dernier, le propriétaire du fonds a le droit, sous réserve des dispositions de l'alinéa 4, soit d'en conserver la propriété, soit d'obliger le tiers à les enlever.

Si le propriétaire du fonds exige la suppression des constructions, plantations et ouvrages, elle est exécutée aux frais du tiers, sans aucune indemnité pour lui ; le tiers peut, en outre, être condamné à des dommages-intérêts pour le préjudice éventuellement subi par le propriétaire du fonds.

Si le propriétaire du fonds préfère conserver la propriété des constructions, plantations et ouvrages, il doit, à son choix rembourser au tiers, soit une somme égale à celle dont le fonds a augmenté de valeur, soit le coût des matériaux et le prix de la main-d'oeuvre estimés à la date du remboursement, compte tenu de l'état dans lequel se trouvent lesdites constructions, plantations et ouvrages.

Si les plantations, constructions et ouvrages ont été faits par un tiers évincé qui n'aurait pas été condamné, en raison de sa bonne foi, à la restitution des fruits, le propriétaire ne pourra exiger la suppression desdits ouvrages, constructions et plantations, mais il aura le choix de rembourser au tiers l'une ou l'autre des sommes visées à l'alinéa précédent.»

C. civ., art. 566 (accession mobilière)

«Lorsque deux choses appartenant à différents maîtres, qui ont été unies de manière à former un tout, sont néanmoins séparables, en sorte que l'une puisse subsister sans l'autre, le tout appartient au maître de la chose qui forme la partie principale, à la charge de payer à l'autre la valeur, estimée à la date du paiement, de la chose qui a été unie». - V. aussi, C. civ., art. 565 à 577 (accession mobilière).

C. corn., art. R. 145-8, al. 1er (loyer du bail commercial renouvelé)

«(...) Les améliorations apportées aux lieux loués au cours du bail à renouveler ne sont prises en considération que si, directement ou indirectement, notamment par l'acceptation d'un loyer réduit, le bailleur en a assumé la charge».

C. rur., art. L. 411-77 (bail rural, indemnisation des améliorations du preneur)

«Sont réputées non écrites toutes clauses ou conventions ayant pour effet de supprimer ou de restreindre les droits conférés au preneur sortant ou au bailleur par les dispositions précédentes. (...)»

(...) Présentation de l'éditeur

2e édition

Le présent ouvrage se veut un ouvrage pratique. Sa forme de dictionnaire le rend aisément consultable. Chaque clause est exposée suivant un plan immuable : quels sont les textes qui lui sont applicables ? À quoi sert-elle ? Quelles sont ses conditions de validité ? Dans quelle mesure est-elle efficace ? Ces questions étudiées, une rédaction est proposée pour chaque clause, l'étude s'achevant par une bibliographie sommaire. Les décisions jurisprudentielles sont systématiquement accompagnées de leur numéro de pourvoi afin d'en

retrouver aisément le texte intégral sur internet. Ne sont cependant pas négligées les références classiques des revues qui donnent accès aux commentaires de la doctrine.

Pour autant, l'ouvrage ne se borne pas à rendre compte de la pratique. Son but n'est pas de décrire ce qui se fait, mais d'analyser les règles de droit positif relatives aux principales clauses contractuelles, afin d'en ajuster au mieux la rédaction. Les modèles de clauses n'ont donc pas été extraits de contrats existants, mais construits, avec, pour objectif, le résultat visé par les contractants ; pour contraintes, la jurisprudence et les textes ; pour ressource, l'analyse théorique. Ce dictionnaire ouvre ainsi, chemin faisant, d'autres pistes que celles arpentées d'ordinaire. Si l'ouvrage n'est pas un ouvrage de praticien, c'est aussi parce que les clauses ont été rédigées au seul regard de leur validité et de leur efficacité juridique. Or un contrat est d'abord le résultat d'une négociation au cours de laquelle l'ambiguïté des clauses est parfois un atout considérable pour emporter le consentement des parties : le prix s'en payera seulement plus tard. La pratique doit souvent sacrifier à l'imprécision : on a tenté ici de n'en rien faire, laissant libre l'homme de l'art de plier le modèle proposé aux contraintes de la négociation.

Enfin, ce dictionnaire n'a pas non plus été conçu comme un ouvrage de technique contractuelle au sens propre. La forme choisie commande de juxtaposer les clauses, et le contrat qui procède de même va à sa perte. Christophe Jamin l'a dit : toute clause plongée dans un contrat subit une poussée de bas en haut et de gauche à droite qui en altère la portée. Chaque clause doit nécessairement être pensée au regard des autres. Ce «clausier», pas plus qu'aucun ouvrage, n'apportera au rédacteur du contrat la clé de cette délicate alchimie. Mais il lui fournira l'analyse juridique indispensable à l'établissement de stipulations fiables.

L'AUTEUR

William Dross est professeur à l'Université de Lyon (Jean Moulin). Biographie de l'auteur

William Dross est professeur à l'Université de Lyon (Jean Moulin).

Download and Read Online Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne William Dross #AVJDL2W1Z5U

Lire Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross pour ebook en ligne
Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross à lire en ligne.
Online Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross ebook
Téléchargement PDF
Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross Doc
Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross Mobipocket
Clausier : Dictionnaire des clauses ordinaires et extraordinaires des contrats de droit privé interne par William Dross EPub

AVJDL2W1Z5UAVJDL2W1Z5UAVJDL2W1Z5U